



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrégation

Question écrite n° 91336

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le concours de l'agrégation. Il désire connaître ses intentions pour les années à venir.

Texte de la réponse

Afin de diffuser aux candidats une information la plus précoce possible, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a dit son intention d'annoncer les postes aux concours pour les trois sessions à venir (2007 à 2009). Il est actuellement procédé aux études nécessaires à la détermination de cette programmation ; en effet, le nombre global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré doit tenir compte de la situation budgétaire et s'appuyer sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs de titulaires, notamment en retraite. La difficulté réside aujourd'hui dans une analyse réaliste des départs. En effet, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit les enseignants à souhaiter différer leur départ. Ainsi, les prévisions qui avaient été établies antérieurement pour la période à venir sont actuellement revues pour intégrer l'analyse des comportements nouveaux constatés depuis 2003. C'est sur cette base et en fonction de l'évolution démographique des élèves que la programmation triennale souhaitée par le ministre pourra s'établir dans un contexte budgétaire maîtrisé.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91336

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3564

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9143